

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE  
LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 5009-06-2020 NOMINATION – direction – école du Trait-d’Union de  
Saint-Prosper**

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu’à compter du 9 février 2020 et jusqu’au 15 juin 2020, le directeur général d’une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

Le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

**QUE** madame Manon Dulac soit nommée au poste de direction de l’école du Trait-d’Union de Saint-Prosper à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Copie certifiée conforme  
Ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt



Normand Lessard, directeur général



Marie-Ève Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs